

Liberté Égalité Fraternité

ENREGISTRER OU IMMATRICULER UN BATEAU DE PLAISANCE

POUR UNE NAVIGATION EN EAUX INTÉRIEURES

Vous souhaitez naviguer et faire enregistrer votre bateau dans les eaux intérieures (lacs et rivières) : adressez-vous au service instructeur de votre région.

